

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 121

15/01/2025



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65
Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

VŒUX DU MAIRE

Chères Assonnaisses, chers Assonnais, chers amis,

En ce début d'année, c'est un plaisir de vous retrouver pour vous adresser mes vœux les plus sincères au nom de l'ensemble du conseil municipal. Je vous souhaite réussite dans les domaines qui vous tiennent à cœur et surtout la santé, pour vous ainsi que vos proches.

2025 sera marqueur des 80 ans de l'armistice de 1945, comme pour nous rappeler que la paix est chère et que sa quête ne vieillit pas.

La tolérance est moteur de cette paix, de progrès et de nos projets. A l'heure où notre pays traverse des crises, il faut souhaiter que chacun soit conciliant et bienveillant pour pouvoir avancer ensemble. Cette tolérance, nous avons la chance de la rencontrer dans nos équipes locales, composées d'hommes et de femmes venant d'horizons divers, réunies autour de l'objectif de créer des projets ensemble, et souhaitons que cela soit contagieux.

Pour Asson, 2024 aura été l'aboutissement de notre projet « photovoltaïque », dont l'enjeu est de produire de l'électricité verte que nous allons, pour partie, autoconsommer et redistribuer sur le circuit. Cela a permis de rénover la toiture de la salle des sports qui était obsolète. Par la même, nous avons refait l'isolation, le chauffage ainsi que la climatisation réversible de la salle de l'Isarce où chacun pourra apprécier le confort lors des repas. Un investissement lourd dont les annuités des emprunts seront couvertes par la production d'Énergie.

Asson est, comme toutes les communes, confronté aux baisses de ressources mais cela ne doit pas enterrer nos projets ; ils mettront vraisemblablement plus de temps mais ils ne seront pas abandonnés. Notre ligne de conduite est toujours la même, nous voulons avancer sans mettre en péril les finances de la commune et sans demander d'efforts supplémentaires aux contribuables.

Également dans la ligne des projets que l'on poursuit en 2025 se trouve l'amélioration des équipements scolaires, du Coin des canailles ou du parcours santé.

La voirie a elle aussi fait l'objet de plusieurs rénovations et sécurisations, un chantier que nous allons poursuivre.

Vivre ensemble, travailler pour demain, notre quotidien auprès de vous est passionnant. Je vous redis le plaisir que j'ai d'être votre maire et mon équipe est en parfaite harmonie avec cette idée.

Je vous souhaite une très bonne année 2025, et au plaisir de vous croiser dans notre beau village d'Asson.



Votre Maire,
Marc CANTON

INFORMATIONS DIVERSES

Annulation du Salon du bien-être

Le Salon du bien-être qui avait été annoncé dans le dernier bulletin municipal est annulé.

Journal « Interfaces » de la CCPN

Le journal « Interfaces » de la CCPN dont la Une et le dossier portent sur l'ouverture de l'Espace Culturel du Pays de Nay est à votre disposition en mairie d'Asson.

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

1 – Ouverture de crédits 2025 : adopté à l'unanimité

Dans l'attente du vote du budget annuel, il est possible d'ouvrir des crédits (dans la limite du quart du budget précédent) pour permettre de régler certaines factures d'investissement afin de pas prendre de retard sur la réalisation de certains travaux ou achats d'investissement. Il est donc voté à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

- Article 2152 - Programme 310 – Voirie 2025	50 000 €
- Article 2132 - Programme 220 – Bât. Communaux	40 000 €
- Article 2182 - op 217 – acquisition mat. (tracteur)	95 000 €
- Article 2157 - op 217 – acquisition mat. (épareuse)	45 000 €
- Article 1641 – emprunt	140 000.00 €

2 – Ligne de Trésorerie : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a décidé de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de Trésorerie d'un montant de 200 000 €. Il s'agit de bénéficier d'argent disponible à tout moment de l'année à un taux avantageux (€STR + 0,35 % l'an). Quant aux frais de dossier, ils s'élèvent à 200 €. Enfin, en cas de non utilisation, le contrat prévoit une commission de 0,20 %, ce qui représente 400 €.

3 – Remboursement anticipé d'un prêt à court terme : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser un des deux prêts à court terme contracté en août 2024 pour les travaux de réfection de la toiture de la salle Jean Labarrère. En effet, une partie des subventions ayant été versées, la situation financière de la Commune lui permet de rembourser le prêt de 140 000 euros.

4 – Rénovation du vitrail de l'église : adopté à l'unanimité

Le Conseil valide à l'unanimité le projet de rénovation d'un des vitraux de l'église qui menace de se décrocher. Il s'agit d'un vitrail de 3,40 m de haut sur 1,30 m de large, situé dans la nef, côté droit, au-dessus de la chapelle latérale représentant Jésus et son Sacré Cœur. Le montant des travaux s'élève à 5 260 €.

L'artisan-verrier qui réalisera les travaux durant l'été va établir un état des lieux complets des vitraux afin de disposer d'un diagnostic précis.

A vos agendas...

- Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025 : Recensement de la Population
- Samedi 8 février 2025 : Repas des Aînés, salle de l'Isarce, à 12h (à partir de 65 ans)
- Lundi 24 février 2025 : Don du Sang, salle de l'Isarce, de 15h30 à 19h

5 – Convention de partenariat éducatif avec la CCPN au service Jeunesse (Ado Bus et Info Jeunes) : adopté à l'unanimité

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec la CCPN pour continuer à accueillir l'Ado Bus à Asson qui fonctionnera désormais selon deux modalités distinctes :

- l'accompagnement sur des besoins du quotidien pour les jeunes de 11-29 ans (Info Jeunes) les mercredis après-midi en période scolaire ;
- l'animation (activités ludiques, culturelles, créatives) à destination des jeunes 11-17 ans (pendant les vacances scolaires, hors temps Info Jeunes).

6 – Elaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) : adopté à l'unanimité

En plus du contrôle et de l'entretien des 35 bornes incendies présentes à Asson dont la mission a été confiée à la CCPN, les mairies doivent établir un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (état des lieux, analyse des risques, vérification de l'adéquation de la DECI existante et des risques à défendre). Compte tenu de la complexité du sujet, la commune d'Asson a décidé de confier ce travail à la société paloise 2AE Assistance Environnement Aménagement pour un montant de 6 962 € TTC.

7 – Soutien de la Commune d'Asson à la Population de Mayotte : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en versant la somme de 500 € à la Croix Rouge Française. Il propose également aux particuliers qui le souhaitent d'apporter leur don en mairie jusqu'au 31 janvier (la commune se chargera de reverser les sommes collectées à la Croix Rouge)

Soutien à Mayotte : Une urne est à disposition de la population pour collecter les dons, du 20 au 31 janvier 2025, en mairie (le matin)